

ACCOMPAGNEMENT à la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Durée

16 à 24 heures

Public concerné

1 an d'expérience minimum en lien direct avec la certification professionnelle

Prérequis

Cet accompagnement ne peut intervenir qu'après avis de la recevabilité favorable.
Compétences clés

Tarif*

Accompagnement individualisé

Volume horaire adapté selon le besoin identifié :

Si 24 H = 1 560 €*
Si 16 H = 1 040 €*
Des frais de jury sont à prévoir en sus et à confirmer selon le certificateur

* Se renseigner pour connaître les conditions de financement de l'accompagnement selon votre statut

Dates et lieu de formation

Calendrier à définir en concertation avec l'accompagnateur

Accompagnement proposé à BLOIS ou en distanciel

En savoir +

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val-de-Loire

Valérie METROT
☎ 02 54 44 65 98
vmetrot@cma-41.fr

► Objectifs

L'accompagnement VAE est un appui pédagogique et méthodologique pour aider le candidat dans la formalisation de son dossier de VAE.

► Objectifs pédagogiques

- L'accompagnement est de conduire le candidat au dépôt de son dossier de preuves VAE et le préparer au jury.
- Amener le bénéficiaire à prendre la distanciation nécessaire afin de formaliser ses acquis à l'écrit et à l'oral.

► Programme

L'accompagnement est défini comme une assistance méthodologique fournie au candidat pour l'aider à :

- Analyser et exploiter son expérience par rapport au référentiel de compétences du titre demandé
- Constituer la formalisation de ses acquis à faire figurer dans le dossier de preuves
- Expliciter par écrit et par oral les éléments des compétences acquises en situation de travail

Un co-engagement de la démarche :

L'accompagnateur s'engage à solliciter la réflexion du candidat et le guidera dans :

- Le repérage dans son expérience des situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier
- La structure et la rédaction des preuves en adéquation avec le dossier, le référentiel et les attendus du jury
- Un entraînement à présenter par écrit et par oral son dossier de preuve devant le jury de validation.

L'accompagné s'engage à être acteur de sa démarche : l'écrit, le choix des activités à faire paraître dans le livret et l'envoi du dossier appartiennent au candidat.

Si besoin, l'accompagnateur peut faire appel à un expert dans un domaine de compétences donné pour enrichir l'aide dont peut bénéficier le candidat.

Le calendrier des sessions d'accompagnement est déterminé entre le candidat et l'accompagnateur selon les disponibilités et l'avancement souhaité et respecté du bénéficiaire.

► Formateur/Accompagnateur

METROT Valérie : diplômée en MASTER Sciences de l'homme et de la société, Ingénierie de la formation, spécialité Fonction d'accompagnement en formation

18 ans d'expérience en VAE ; 11 ans d'expérience en bilan de compétences

Handicap

Référent handicap
du centre de formation :

Christophe BOURGUIGNON
02 54 74 57 26
c.bourguignon@cfa41.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

ORGANISME DE FORMATION

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat
Loir-et-Cher

N° SIRET :
130 027 980 00056

N° de déclaration d'existence :
24450381045 Cet enregistrement ne
vaut pas agrément de l'Etat
DATADOCK 0087513



► Méthodes et moyens pédagogiques

Une pédagogie basée sur l'individualité et le référentiel de la certification visée. Le candidat est accompagné individuellement et conseillé durant tout son parcours VAE.

Sont privilégiés la conduite d'entretien (entretien semi-directif, entretien d'explicitation) et le récit de vie professionnelle.

En plus des entretiens, un suivi à distance est proposé.

Le candidat dispose de temps de production individuelle entre deux rendez-vous.

► Document remis

- Le dossier de preuves et le référentiel de certification
- Des supports sont fournis pour aider à la formalisation de ses acquis

► Indicateur de performance

2019 : 8 candidats

Validation totale : 43 % / Validation partielle : 28.5 % / Refus : 28.5 %
1 abandon pour motif médical

2020 : 2 candidats

Validation partielle : 100 %

► Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien **individuel est proposé** pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté.

Il est transmis à chaque candidat un calendrier d'accompagnement, les conditions financières de l'accompagnement, une convention de formation.

• **Une fiche de positionnement est complétée en amont** pour chaque futur candidat, pour identifier son expérience, définir son objectif, positionner ses attentes afin de personnaliser et individualiser le parcours.

Toute information demandée au candidat a un lien direct avec l'accompagnement et **reste confidentielle**.

► Prise en compte de l'appréciation du candidat

Une enquête de satisfaction en ligne est à remplir après l'accompagnement, via notre outil "FORMAEVA" à chaud et à froid (sous 10 jours et 2 mois).

► Evaluation des acquis de formation

Régulation des étapes de parcours et préconisations ajustées.

► Suivi post-formation

A l'issue de l'accompagnement, un travail post-jury est proposé dans le cadre d'un entretien. Son objectif est d'analyser les préconisations du jury et d'élaborer un plan d'actions.

► RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Votre accompagnateur et référent :

Valérie METROT ☎ 02 54 44 65 98 - vmetrot@cma-41.fr